

**Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 23 mai 2022 de M<sup>me</sup> Louise Trottet et M. Vincent Milliard: «Où jeter notre vaisselle compostable?»**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

La Ville de Genève a interdit en 2020 le plastique à usage unique. Ce geste politique fort a entraîné un changement majeur dans le domaine de la restauration à l'emporter en particulier ainsi que dans les manifestations, avec le remplacement des contenants en plastique par du compostable.

Seulement, cette vaisselle compostable continue d'être jetée dans des poubelles à ordures ménagères (non compostables), une véritable hérésie écologique et économique – ce alors que le compost est une ressource énergétique précieuse et que l'incinération de matière organique est coûteuse et polluante.

A la lumière de ces éléments, nos questions sont donc les suivantes:

- qu'est-il prévu sur le territoire de la Ville afin d'augmenter le tri de la vaisselle compostable – et ce de manière accessible et facile pour les habitant-e-s?
- Le service de la Voirie pourrait-il envisager la mise en place rapide et élargie de poubelles à déchets organiques?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève a interdit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'utilisation de produits plastiques à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. Cette mesure concerne les manifestations, les marchés, les terrasses d'établissements publics, ainsi que les installations saisonnières. Pour remplacer ces objets en plastique à usage unique, des produits compostables conformes à la norme EN 13432 sont autorisés, la meilleure solution demeurant celle d'avoir recours à des produits réutilisables.

Les autorisations délivrées par le Service de l'espace public (SEP) aux organisateurs de manifestations mentionnent expressément ces obligations et précisent également que des possibilités de tri doivent être mises à la disposition du public par les organisateurs de manifestations: la vaisselle compostable peut donc être éliminée via des filières *ad hoc*. Ces obligations figurent sous la clause «anti-plastique et gestion des déchets» dans les autorisations du SEP. Des contrôles réguliers sont opérés par des collaborateurs du SEP et du Service Voirie – Ville propre (VVP), et le cas échéant, des modifications seront demandées aux organisateurs de manifestations.

S'agissant des privés, la vaisselle compostable peut être éliminée via la filière des déchets organiques, collectée en porte-à-porte (conteneur dans les immeubles) ou dans les écopoints. Toutes les adresses ont l'obligation d'être dotées de conteneur pour les déchets organiques (hormis les adresses sous dérogation), conformément à l'article 21 du règlement communal LC 21911. Subsidiairement, plus de 85% des 139 écopoints que compte la Ville de Genève sont équipés pour recevoir ce type de déchets.

Même s'il faudrait effectivement idéalement que la vaisselle compostable soit éliminée dans la filière des déchets organiques, le fait de l'éliminer via les ordures ménagères demeure un moindre mal par rapport à de la vaisselle en plastique, puisque l'incinération de déchets organiques est considérablement moins polluante.

S'agissant de la question de savoir si le Service VVP pourrait envisager la mise en place rapide et élargie de poubelles à déchets organiques, cette demande ne nous semble pas pertinente pour les raisons évoquée ci-dessus. Une telle filière existe et le Service VVP collecte près de 4000 tonnes de déchets organiques par année. Deux vastes campagnes de distribution de la petite poubelle verte ont eu lieu au cours des cinq dernières années. La petite poubelle verte est disponible gratuitement, tout comme les sacs compostables, dans tous les postes de police municipale et au Service VVP. Par ailleurs, tout est indiqué à ce sujet sur le site de l'administration cantonale: <https://www.ge.ch/trier-ses-dechets-cuisine/quels-dechets-jeter-dans-ma-p-tite-poubelle-verte>.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La maire:  
*Marie Barbey-Chappuis*